

**SITE SEVESO 2  
KUEHNE+NAGEL :  
QUELS SONT LES RISQUES ?  
COMMENT AGIR ?**

Débat avec

**Alain CHABROLLE**

**Représentant de France Nature  
Environnement au sein du Conseil  
Supérieur des Installations Classées et au  
Grenelle des risques industriels**



# Qu'est-ce qu'un site Seveso 2 ?

- Un site qui comporte des risques majeurs impliquant des substances à risque
- La directive européenne dite SEVESO II prévoit deux seuils de classement, SEVESO seuil bas et SEVESO seuil haut, en fonction de la quantité de ces substances présentes dans l'établissement



# Qu'implique la classification Seveso 2 ?

- Le site Seveso 2 est soumis à une autorisation préfectorale assortie de « servitudes d'utilité publique ».
- La prévention des pollutions et des risques industriels est de la responsabilité première des exploitants. Le contrôle de ces derniers est assuré par l'Etat qui élabore la politique des risques et des nuisances.



# Qu'implique la classification Seveso 2 ?

- La mise en place d'un Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)
- L'organisation d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI): gestion de la crise en cas d'accident
- La mise en place d'un Plan Particulier de Prévention des Risques (PPRT) : réduction du risque et des éventuelles conséquences d'un accident



# Le site Kuehne+Nagel de Savigny-le-Temple

- Un entrepôt logistique
- Initialement consacré aux confiseries
- Agrandi et transformé en 2001, contre l'avis de la commune de Cesson, en entrepôt de produits inflammables
- Dont l'activité principale est le stockage, le tri et la préparation de livraison pour les grandes surfaces



# Le site Kuehne+Nagel de Savigny-le-Temple

- Que contient-il ?

Des produits de consommation courante, conditionnés tels qu'on les trouve en grande surface :

- des produits d'entretien, des lessives liquides
- des produits agro-pharmaceutiques et phytosanitaires (Round-Up, etc.)
- des aérosols
- des engrais



# Le site Kuehne+Nagel de Savigny-le-Temple

- Pourquoi est-il classé Seveso 2 ?

Parce qu'il dispose d'une autorisation de stocker plus de 500 tonnes de produits agro-pharmaceutiques (3000 tonnes en l'espèce)



# Les dispositifs légaux mis en place

- Le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)
  - Créé par arrêté préfectorale le 9 mai 2007 mais fonctionnant depuis avril 2009
  - Comprend notamment les communes de Cesson et Savigny-le-Temple et les associations de riverains (ADIR et ADE-Sénart)

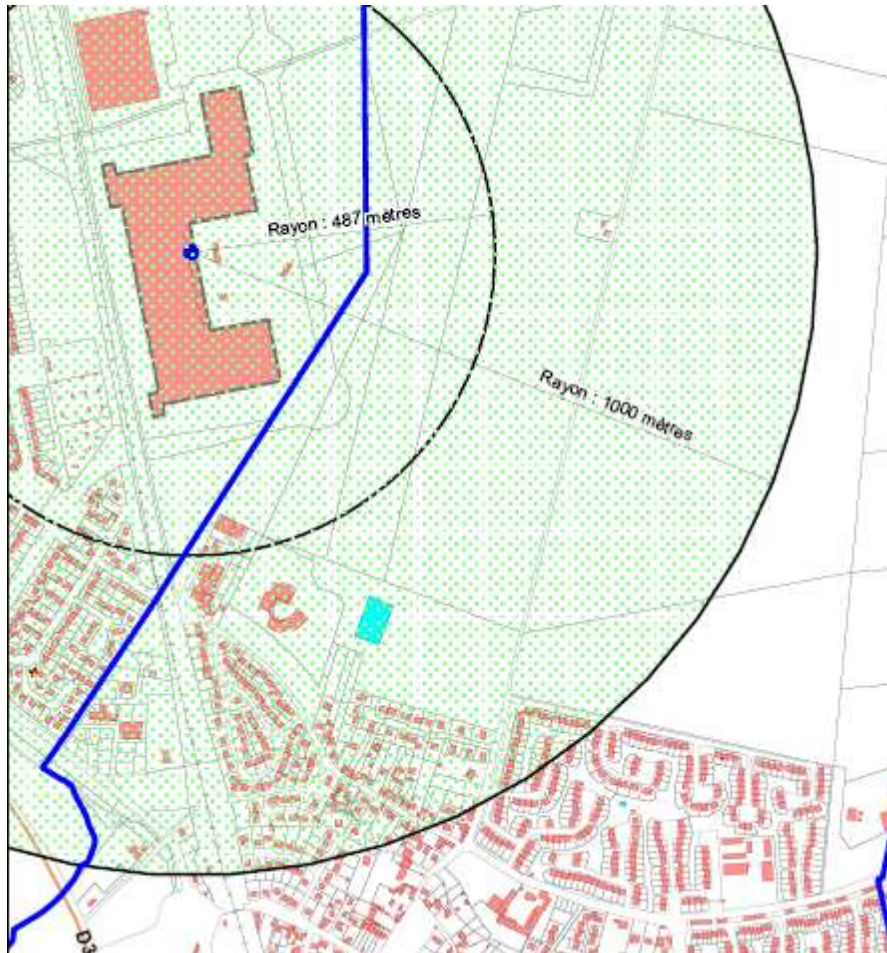


# Les dispositifs légaux mis en place

- Le Plan Particulier d'Intervention
  - Pris par arrêté du 22 mai 2008
  - Définissant un double cercle d'intervention de 487m et 1000m de rayon
  - A fait l'objet d'un exercice grandeur nature auquel la commune a pris part le 4 décembre 2008



# Les dispositifs légaux mis en place



- Le Plan Particulier d'Intervention



# Les dispositifs légaux mis en place

- Le Plan de Prévention des Risques Technologiques
  - Repose sur une étude de danger réalisée en octobre 2007
  - Repose sur l'analyse de risques possibles, sur leur probabilité et sur leurs conséquences



# Le contenu du PPRT

- Les espaces concernés par l'étude
  - 72 habitations (70 à Savigny et 2 à Cesson)
  - 4 bâtiments d'activités
  - 4 projets en construction
  - La ligne SNCF Paris-Melun (RER D)
  - Une voie routière (avenue de la Haie)
  - Un cimetière, des jardins familiaux, des espaces de promenade



# Le contenu du PPRT

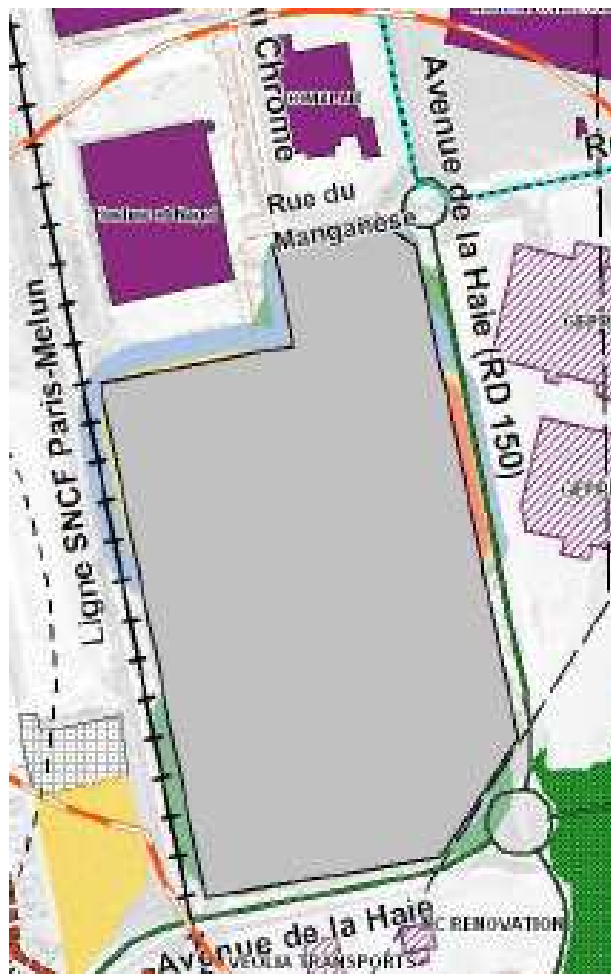


# Le contenu du PPRT

- Les risques identifiés
  - Un risque thermique en cas d'incendie
  - Un risque d'émission de fumées toxiques
  - Un risque de pollution par rejet d'eaux polluées en cas d'incendie
  - Un risque d'explosion de la chaufferie



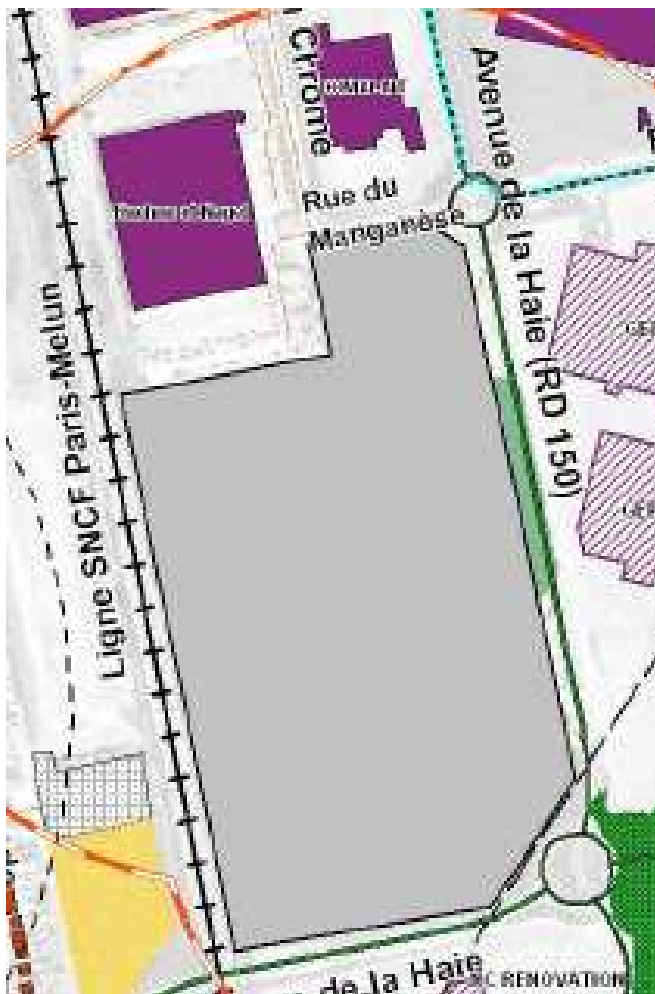
# Le contenu du PPRT



- Le risque thermique en cas d'incendie :
  - Voie SNCF
  - Avenue de la Haie



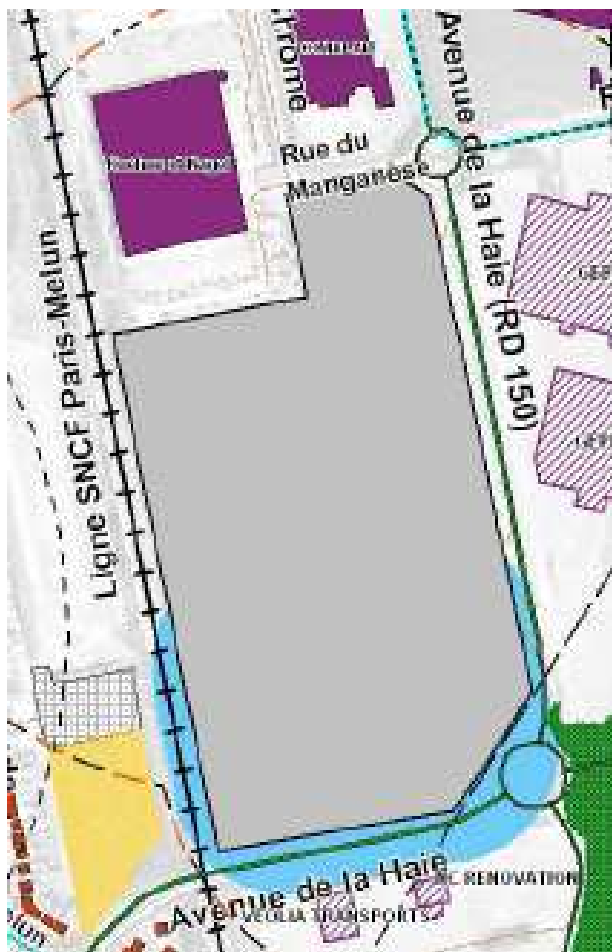
# Le contenu du PPRT



- Le risque de surpression (en cas d'explosion) :
  - Avenue de la Haie



# Le contenu du PPRT



- Le risque toxique (en cas d'incendie) :
  - Voie SNCF
  - Avenue de la Haie
  - Véolia et NC rénovation
  - Et aléa en altitude (>15m) sur tout le périmètre d'étude



# Le contenu du PPRT

- Les préconisations
  - Aléa thermique : signalisation routière et merlon de protection avenue de la Haie
  - Aléa toxique : plan de confinement pour les bâtiments existants concernés
  - Autoriser les construction nouvelles dans le périmètre sous réserve de travaux et de plans de confinement



# Le contenu du PPRT

- Tous les documents sur
- [http://www.drivre.gouv.fr/ile-de-france/environnement/pprt/seineetmarne/Kuehne/pprt\\_Kuehne.htm](http://www.drivre.gouv.fr/ile-de-france/environnement/pprt/seineetmarne/Kuehne/pprt_Kuehne.htm)

